

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juin 2012, à 19 h 45, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Michel Chatigny est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation de dépôt des plans et devis et demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs – Domaine des Grands-Ducs, phase 5;
4. Demande de subvention dans le cadre du projet de mise en place d'un standard de service à la clientèle;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 57, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.:206-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci, par monsieur le maire Robert Miller.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.:207-12

**AUTORISATION DE DÉPÔT DES PLANS ET DEVIS ET
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – DOMAINE DES
GRANDS-DUCS, PHASE 5**

Considérant que le promoteur, en l'occurrence J.E Rainville ltée, entend réaliser un projet de développement domiciliaire de résidences de type unifamiliales isolées, jumelées et en rangée de type condominium, à l'intérieur du territoire de la municipalité;

Considérant que la municipalité s'engage à prendre à sa charge les rues visées dans le cadre de la phase 5, partie 1, à la condition expresse, que l'ingénieur désigné de la municipalité en recommande l'acceptation, et que le promoteur ait rempli intégralement toutes les conditions mentionnées au protocole d'entente à intervenir entre les parties;

Considérant que la municipalité s'engage à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages liés à la gestion optimale des eaux pluviales qui sera mis en place pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces équipements;

Considérant l'exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à déposer les plans et devis et le rapport d'ingénierie pour obtenir un certificat d'autorisation;

Considérant l'exigence de la demande de certificat d'autorisation relativement à l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée;

Considérant que le projet devra, suite à l'évaluation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, être soumis à la municipalité dans le cadre du règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et conformément à la réglementation d'urbanisme applicable incluant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil autorise la firme Dessau inc. à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les plans et devis pour la phase 5, partie 1 du projet numéro P022061-320 daté du 6 juin 2012 en vue de l'obtention du certificat d'autorisation requis. Lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée, devra être transmise audit ministère.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.:208-12

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET DE
MISE EN PLACE D'UN STANDARD DE SERVICE À LA
CLIENTÈLE**

Considérant les orientations du conseil pour la mise en œuvre d'un programme de standard de service à la clientèle;

Considérant les bénéfices pour l'organisation municipale et les citoyens;

Considérant que deux entreprises invitées ont présenté leur offre de service et leur expertise dans ce domaine;

Considérant que l'offre de service de Enipso rejoint les orientations prévues de mise en place d'un service à la clientèle avec les outils ou guides appropriés;

Considérant la planification de la mise en œuvre de ce programme pour août 2012;

Considérant que ce programme est éligible à l'obtention d'une aide financière par Emploi-Québec;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande d'aide financière à Emploi-Québec dans le cadre du projet de formation des effectifs de l'organisation municipale visant la mise en place d'un standard de service à la clientèle.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés.:209-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général et
secrétaire-trésorier